

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 5 octobre 2021 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents:

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Alain Joubert
Ghyslain Phaneuf
Claude Larocque
Barbara Beugger
Mathieu Beaudry

Est également présente à la séance, madame:

Caroline Dubois, directrice générale par intérim

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par le maire à 20 h 00.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

307-10-2021

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

10.1 Octroi de mandat à l'entreprise Rive-Tech

10.2 CPE - Projet d'achat du terrain de la fabrique

ADOPTÉE

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 7 septembre 2021

308-10-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 7 septembre 2021.

ADOPTÉE

2. Dépôt de documents

1. Procès-verbal du 25 août 2021 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
2. Société d'habitation du Québec – État financier 2018;
3. PGMR en Action – Septembre 2021;
4. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Résolution 22 septembre 2021;
5. CDRN – Rapport et facture du Guide nature;
6. Procès-verbal du 22 septembre 2021 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
7. Club 3 & 4 roues comté de Johnson inc. - Demande d'entretien de la signalisation;
8. Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains - Projet de plan révisé – Adoption.

3. Finances

3.1 Comptes à payer

309-10-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de septembre 2021 pour une somme de 157 216,22 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 59 891,68 \$.

ADOPTÉE

3.2 Autorisation de paiement à Clôture des Patriotes inc.

310-10-2021

CONSIDÉRANT LE mandat d'installation d'une clôture octroyé à Clôture des Patriotes inc. selon la résolution 277-08-2021 au montant de 16 490,00 plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT L'installation complète de la clôture;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 12855-2 d'un montant de 16 385,00 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisé le paiement de la facture.

ADOPTÉE

3.3 Dépôt états comparatifs

Les états comparatifs sont déposés par madame Caroline Dubois, directrice générale par intérim. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

3.4 Avis de motion - Correction du *Règlement de taxation*

311-10-2021

Monsieur Alain Joubert donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce Conseil, sera présenté pour adoption un *Règlement de taxation* modifié.

Le projet de règlement est déposé séance tenante. Une copie peut être obtenue en effectuant une demande à madame Caroline Dubois, directrice générale par intérim, par téléphone au 450 549-5611 ou par courriel à l'adresse suivante: dq@upton.ca.

3.5 Autorisation de paiement à l'entreprise Jambette

312-10-2021

CONSIDÉRANT LE mandat octroyé à l'entreprise Jambette pour la fourniture et l'installation de modules de jeux au parc Morphan;

CONSIDÉRANT L'installation complète des modules de jeu;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 31755 d'un montant de 38 722,87 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisé le paiement de la facture.

ADOPTÉE

4. Administration

4.1 Autorisation carte de crédit pour madame Caroline Dubois, directrice générale par intérim

313-10-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisée madame Caroline Dubois, directrice générale par intérim à obtenir une carte de crédit de la municipalité d'Upton, et ce, pour un montant maximal de 1 000,00 \$.

ADOPTÉE

4.2 Autorisation carte de crédit pour madame Maryse Jeannot, responsable de la bibliothèque

314-10-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisée madame Maryse Jeannot, responsable de la bibliothèque à obtenir une carte de crédit de la municipalité d'Upton, et ce, pour un montant maximal de 1 000,00 \$.

ADOPTÉE

4.3 Autorisation de formation professionnelle

Sujet reporté à une séance ultérieure.

4.4 Acceptation du budget 2022 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

315-10-2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2022 et nous l'a transmis pour adoption;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2022, tel que soumis.

ADOPTÉE

4.5 Remplacement et abrogation de la résolution 304-09-2021 intitulée Subvention Office municipal d'habitation

316-10-2021

CONSIDÉRANT LA demande de septembre qui incluait l'ajout d'un logis subventionné au terme de l'entente entre la Société d'Habitation du Québec et la Municipalité d'Upton et que les documents reçus ne sont pas conformes à cette entente;

CONSIDÉRANT LA recommandation de madame Caroline Dubois de refuser la signature du document tel que présenté ;

CONSIDÉRANT QU'une révision de l'entente et les requis seront rediscutés avec les responsables de l'OHM ;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de refuser la signature de cette entente en annulant la résolution 304-099-2021.

ADOPTÉE

317-10-2021

4.6 Embauche de madame Caroline Dubois à titre de directrice générale

CONSIDÉRANT LE mandat actuel de direction générale par intérim de madame Caroline Dubois ;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que madame Dubois soit embauchée à titre de directrice générale selon les conditions énumérées au contrat de travail.

ADOPTÉE

318-10-2021

4.7 Délégation d'embauche pour madame Caroline Dubois, directrice générale

CONSIDÉRANT QUE le principal fonctionnaire d'une municipalité est la directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT LE poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité d'Upton attribué à madame Caroline Dubois;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 165.1 du Code municipal, le conseil peut déléguer à tout fonctionnaire le pouvoir d'embaucher tout fonctionnaire ou employé;

CONSIDÉRANT QUE pour être valide l'embauche doit faire l'objet d'un certificat indiquant qu'il y a à cette fin des crédits suffisants;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche doit être déposée lors de la séance du conseil qui suit l'embauche et être entérinée par résolution lors de cette séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que madame Caroline Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à embaucher tout fonctionnaire ou employé en respectant les conditions citées précédemment.

ADOPTÉE

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de septembre 2021 et prévision des dépenses du mois d'octobre 2021

319-10-2021

Le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de septembre 2021 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois d'octobre 2021 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé, pour le mois d'octobre 2021, un budget de 4 375,00 \$, plus les taxes applicables pour le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

5.2 Exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie

320-10-2021

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT LES exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Upton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Upton prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Acton en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit présentée une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Acton.

ADOPTÉE

5.3 Acceptation du budget prévisionnel 2022 de la MRC d'Acton en lien avec le service régional d'inspection

321-10-2021

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton a déposé son budget prévisionnel pour l'année 2022 en lien avec le service régional d'inspection;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE l'entente avec la MRC d'Acton en lien avec le service régional d'inspection soit renouvelée;

QU'un budget de 27 643,86 \$ comprenant les dépenses soit attribué à ce service;

QUE madame Caroline Dubois, directrice générale soit autorisée à signer tout document, pour et au nom de la Municipalité d'Upton en lien avec ce service.

ADOPTÉE

6. Transport et voirie

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de juillet 2021

322-10-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé, pour le mois d'octobre 2021, un budget de 25 853,35 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

ADOPTÉE

6.2 Demande de renouvellement de l'entente de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton afin d'effectuer le déneigement d'une partie du 5^e Rang

323-10-2021

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a procédé, le 10 mars 2016, à la fermeture complète du pont du 5^e Rang au-dessus de la rivière le Renne et qu'il prévoit son ouverture en 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture occasionne un détour de plusieurs kilomètres pour les opérations de déneigement de la portion de route entre le pont du 5^e Rang et la limite territoriale de la municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT LA demande de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton afin que la Municipalité d'Upton procède au déneigement et au déglacage, pour la saison hivernale 2021-2022, d'une partie du 5^e Rang à partir de la limite territoriale des deux municipalités jusqu'au dernier propriétaire avant le pont;

CONSIDÉRANT QUE des ententes étaient intervenues entre les municipalités pour les années 2016 à 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de conseillères et des conseillers :

QUE soit acceptée la demande de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton afin de procéder au déneigement et au déglacage du 5^e Rang à Saint-Théodore-d'Acton, entre la limite territoriale des deux municipalités et l'entrée du pont de la rivière Le Renne jusqu'à la fin de la saison hivernale 2022 pour un montant de 4 901,58 \$ plus taxes applicables;

QUE soit informé l'assureur de l'entente de service entre la Municipalité d'Upton et la Municipalité de Saint-Théodore d'Acton;

QUE madame Caroline Dubois, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, le renouvellement de l'entente avec la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton.

ADOPTÉE

6.3 Acquisition d'un méga dôme

324-10-2021

CONSIDÉRANT LE programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qui réserve à la Municipalité d'Upton un montant de 122 136,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge opportun d'utiliser ce montant pour s'acquérir un méga dôme qui sera utilisé pour de l'entreposage;

CONSIDÉRANT LES deux (2) soumissions reçues;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales de choisir le méga dôme d'une grandeur de 40 x 72 et d'un montant de 71 042,00 \$ (installation incluse) plus les taxes applicables et offrant la meilleure garantie;

CONSIDÉRANT LES dépenses associées à l'installation d'une telle structure comme les blocs de béton, la pierre pour la fondation ainsi que l'excavation d'un montant d'environ 10 400,00 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de conseillères et des conseillers :

QUE soit acceptée la soumission de l'entreprise offrant la meilleure garantie;

QUE soit prévu un budget de 10 400,00 \$ pour les dépenses liées à l'installation de la structure;

QUE soit présenté un coût de travaux total de 81 442,00 \$ plus les taxes applicables au MAMH pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

325-10-2021

6.4 Mandat pour la fourniture d'abrasifs pour l'année 2021-2022

CONSIDÉRANT LES besoins en abrasifs pour l'entretien des chemins d'hiver durant l'année 2021-2022 qui sont de 900 tonnes métriques, dont 400 tonnes pour la réserve ainsi que le transport de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont conformes et se détaillent comme suit:

Soumissionnaires	Prix (avant taxes)
Carrière D'Acton Vale Ltée	42 053,00 \$
Carrière Saint-Dominique Ltée	45 182,25 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de conseillères et des conseillers que soit acceptée la soumission de Carrière d'Acton Vale Ltée.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

326-10-2021

7.1 Octroi de mandat pour le contrôle de la végétation

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise Les Gazons Tessier en lien avec le contrôle de la végétation par l'application d'herbicide non sélectif deux (2) fois par année entre les mois de mai et de septembre de chaque année au montant de 2 100,00 \$/année plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la même entreprise a réalisé ce contrôle en 2019, 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit octroyé le mandat de contrôle de la végétation à l'entreprise Les Gazons Tessier pour les années 2022, 2023 et 2024.

ADOPTÉE

7.2 Modification à la résolution 272-08-2021 : *Autorisation de présenter une demande d'intervention dans un cours d'eau*

327-10-2021

CONSIDÉRANT LA résolution 272-08-2021 portant le titre *Autorisation de présenter une demande d'intervention dans un cours d'eau*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se prononcer sur cette demande par résolution et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soient ajoutées les considérations suivantes :

- Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- La Municipalité d'Upton choisit de répartir le paiement de sa quote-part entre les propriétaires situés en tout ou en partie dans le bassin de drainage du cours d'eau et mandate à cet effet :
 - La MRC d'Acton pour établir le bassin de drainage géoréférencé général de ce cours d'eau en considérant une marge d'erreur n'excédant pas 10 % et pour élaborer le tableau des superficies détaillées des propriétaires basé sur le bassin ce drainage.

ADOPTÉE

8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Dépôt du registre de dons et commandites

Sujet reporté à une séance ultérieure.

8.2 Affichage de poste de responsable des loisirs et des infrastructures

328-10-2021

CONSIDÉRANT LA stratégie du comité des ressources humaines de faire évoluer le présent coordonnateur aux loisirs, monsieur Michael Bernier, vers un autre poste à l'intérieur de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE le conseil municipal donne son accord à l'affichage du poste de responsable des loisirs et des infrastructures;

QUE madame Caroline Dubois, directrice générale par intérim soit autorisée à effectuer toutes les démarches et à signer tout document en lien avec cette embauche.

ADOPTÉE

8.3 Autorisation de remboursement des frais de non-résidents pour les activités de loisirs

329-10-2021

CONSIDÉRANT LA demande de remboursement de frais de non-résidents en lien avec les activités de loisirs;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soient autorisées les demandes de remboursement des frais de non-résident.

ADOPTÉE

8.4 Autorisation de paiement de facture pour des activités de camp de jour

330-10-2021

CONSIDÉRANT LES activités organisées pour le camp de jour cet été, ainsi que leur coût :

- Jeunes en santé : 91,98 \$ taxes incluses;
- Yoga par Édith Métivier : 150,00 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisé le paiement des deux (2) factures d'un montant total de 241,98 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

8.5 Aménagement d'une patinoire pour enfants pour l'hiver 2021-2022

331-10-2021

CONSIDÉRANT L'intérêt de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales de planifier l'aménagement d'une patinoire spécialement pour enfants avec des bandes d'une hauteur de 2 pieds pour l'hiver 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront réalisés à l'interne et qu'un budget d'environ 2 250,00 \$ est à prévoir;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que monsieur Bernier soit autorisé à entamer les démarches pour l'aménagement de cette patinoire.

ADOPTÉE

8.6 Demande de prolongation pour la politique *Municipalité amie des aînés* (MADA)

332-10-2021

CONSIDÉRANT LE financement obtenu pour l'élaboration de la politique MADA;

CONSIDÉRANT QU'avec la pandémie, l'échéancier rattaché à ce financement n'a pu être respecté;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisé monsieur Michael Bernier à demander au Secrétariat des aînés de bien vouloir repousser la date butoir afin que la Municipalité poursuive ses démarches d'élaboration de la Politique.

ADOPTÉE

8.7 Projet « Tous contre la faim » garde-manger collectif

333-10-2021

CONSIDÉRANT LE désir d'implication d'une citoyenne à lutter contre la faim en instaurant un garde-manger collectif accessible aux citoyens Uptonnais;

CONSIDÉRANT QUE ce garde-manger mettrait à la disposition des citoyens en besoin des aliments non périssables en formule libre-service et sans supervision;

CONSIDÉRANT QUE les coûts évalués par monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales sont de 600,00 \$ pour la construction du garde-manger et qu'il propose un montant de 300,00 \$ pour des aliments de départ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit refusé ce projet.

ADOPTÉE

334-10-2021

8.8 Autorisation de publier une offre d'emploi pour le poste de préposé à la patinoire pour l'hiver 2021-2022

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'autoriser monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales à publier une offre d'emploi pour deux (2) préposés à la patinoire dont les principales tâches seront le déblayage et l'arrosage tout au long de l'hiver 2021-2022.

ADOPTÉE

335-10-2021

8.9 Mandat pour l'aménagement du sentier Saint-Éphrem

CONSIDÉRANT L'appel d'offres en lien avec les travaux d'aménagement d'un sentier piétonnier;

CONSIDÉRANT LES six (6) soumissions reçues, se détaillant comme suit :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Excavation A.R. Valois inc.	250 811,44 \$
Gestimaction inc.	293 274,73 \$
Mini-Excavation	376 698,00 \$
Lambert et Grenier inc.	378 106,79 \$
Groupe Apogée	379 540,84 \$
Excavation C.G. 2	463 500,01 \$

CONSIDÉRANT QUE seules les trois (3) plus basses soumissions ont été analysées au niveau du prix soumis et la recommandation de monsieur Jean-Huges Gauthier, ingénieur de la firme d'ingénierie au dossier, soit Shellex Groupe Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué l'analyse administrative des soumissions;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit octroyé le mandat à l'entreprise « Excavation A.R. Valois inc. »

ADOPTÉE

336-10-2021

8.10 Prêt de local – Cercle des Fermières d'Upton

CONSIDÉRANT QUE les membres du Cercle des Fermières d'Upton désirent reprendre leurs activités et que pour respecter les mesures sanitaires en vigueur, elles doivent trouver un local dont la grandeur est proportionnelle au nombre de participants aux rencontres;

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Joubert, présidente a fait une demande écrite pour pouvoir réunir les membres tous les deuxièmes mercredis du mois, généralement en soirée, au chalet des Loisirs ou à la salle communautaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'autoriser le prêt de local au Cercle des Fermières d'Upton, selon la disponibilité, au chalet des Loisirs ou à la salle communautaire.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2021

Le rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2021 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

Monsieur Guy Lapointe quitte la table des délibérations.

9.2 Demande de dérogation mineure pour le 985, Rang 20

CONSIDÉRANT LA demande de dérogation mineure relativement au lot 1 957 185 situé au 985, Rang 20, la demande vise à autoriser un agrandissement rattaché à un bâtiment existant (bâtiment principal), situé sur le même terrain qui aurait un mur dont 26 % de la longueur est partagée en commun avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT L'article 2.4 du *Règlement de zonage 2002-90* qui indique qu'une annexe (bâtiment) doit avoir un mur dont au moins 30 % de la longueur est partagée en commun avec le bâtiment existant et que dans le cas contraire, le bâtiment doit être considéré comme détaché et respecter la distance prévue au règlement entre deux bâtiments;

CONSIDÉRANT L'examen du dossier technique et de l'évaluation de la demande au regard des critères d'évaluation énoncés au Règlement no. 2002-102 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT LA recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'autoriser la demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisée la demande pour la propriété localisée au 985, Rang 20.

ADOPTÉE

338-10-2021

9.3 Demande de dérogation mineure pour le 242, rue Saint-Cyrille

CONSIDÉRANT LA demande de dérogation mineure relative aux lots 1 957 659 et 1 957 660 situés au 242, rue Saint-Cyrille (matricule 6756 46 7684) qui vise l'autorisation d'installation d'un panneau-réclame à un endroit donné et qui annonce un service ou un établissement offert ou situé à un autre endroit;

CONSIDÉRANT L'article 13.5 du *Règlement de zonage 2002-90* qui indique l'alinéa g) que seuls les panneaux-réclame installés par la Municipalité ou un autre organisme public sont autorisés;

CONSIDÉRANT L'examen du dossier technique, de l'évaluation de la demande au regard des critères d'évaluation énoncés au Règlement numéro 2002-102 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT LA recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser cette demande de dérogation mineure qui est non-recevable et non-applicable puisque que la réglementation municipale interdit complètement un panneau-réclame non installé par la Municipalité ou un autre organisme public et que le fait d'accorder ce type de demande pourrait créer un précédent très important qui risquerait de générer plusieurs demandes de même nature;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit refusée la demande de dérogation mineure du 242, rue Saint-Cyrille.

ADOPTÉE

9.4 Demande de dérogation mineure pour le 611, rang de la Carrière

339-10-2021

CONSIDÉRANT LA demande de dérogation mineure relativement au lot 1 959 844 situé au 611, rang de la Carrière (matricule 6857 57 2528) qui vise à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment accessoire isolé comportant le polyéthylène comme matériau de revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT L'article 14.2.3 du *Règlement de zonage 2002-90* qui indique que le polyéthylène, sauf pour les serres et les abris d'hiver temporaires et les bâtiments agricoles, est un matériau de revêtement extérieur interdit dans toutes les zones;

CONSIDÉRANT L'examen du dossier technique et de l'évaluation de la demande au regard des critères d'évaluation énoncés au Règlement numéro 2002-102 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT LA recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisée la demande de dérogation mineure, soit d'autoriser la construction d'un nouveau bâtiment accessoire isolé comportant le polyéthylène comme matériau de revêtement extérieur;

QUE soit ajoutée la condition suivante :

- Limiter l'utilisation du polyéthylène à un seul bâtiment pour sur cette propriété.

ADOPTÉE

9.5 Mandat pour l'évaluation de bâtiments municipaux

340-10-2021

CONSIDÉRANT QUE les immeubles suivants profitent de leur dernière année d'application d'un rabais de 10 % sur la prime d'assurance du bâtiment et contenu :

Emplacement # 1 :	885, Lanoie et 784-786, St-Éphrem
Emplacement # 3 :	812, Place des Loisirs
Emplacement # 10 :	863, Lanoie

CONSIDÉRANT QUE pour prolonger la durée de ce rabais avantage et de s'assurer d'un montant d'assurance adéquat de ces immeubles, une nouvelle évaluation professionnelle doit être réalisée avant le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT LES soumissions reçues se détaillant comme suit :

Soumissionnaires	Prix (Avant taxes)
Daniel Bouchard Évaluateur agréé	3 300,00 \$
Sylvestre Leblond et Associés	3 800,00 \$
Turcotte et Associés	4 000,00 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit mandatée l'entreprise Sylvestre Leblond et Associés pour l'évaluation des bâtiments municipaux.

ADOPTÉE

10. Divers

341-10-2021

10.1 Octroi de mandat à l'entreprise Rive-Tech

CONSIDÉRANT LA soumission numéro 683 de l'entreprise Rive-Tech;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit mandatée la firme Rive-Tech à procéder à l'installation des technologies dans la salle du conseil municipal.

ADOPTÉE

342-10-2021

10.2 CPE - Projet d'achat du terrain de la fabrique

CONSIDÉRANT QUE nous sommes en discussions avec le CPE La Douce Couvée afin d'implanter un CPE sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire des démarches afin de trouver un terrain exploitable dans ce sens, le terrain de la Fabrique St-Éphrem étant un premier choix;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que des discussions soient entamés avec la Fabrique St-Éphrem pour arriver à une entente d'achat de terrain pour le CPE.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

343-10-2021

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de septembre 2021.

ADOPTÉE

344-10-2021

13. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la séance soit levée à 20 h 52.

ADOPTÉE

Guy Lapointe
Maire

Caroline Dubois
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Caroline Dubois directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.